

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DELUBAC OBLIGATIONS, Part P (FR0007050901)

Cet OPCVM est géré par la société de gestion Delubac Asset Management, filiale de la Banque Delubac & Cie.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Objectifs

Le Fonds Delubac Obligations a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice EONIA capitalisé majoré de 1% au terme de la durée de placement recommandée, par une gestion flexible de obligataire de maturité court et moyen terme, dans le cadre d'un objectif de volatilité moyenne annuelle de 2% maximum.

Politique d'investissement

L'OPCVM Delubac Obligations a pour stratégie de rechercher suivant les anticipations du gérant, des opportunités d'investissement sur les marchés de dettes gouvernementales et de crédit court et moyen terme.

Le portefeuille sera investi en obligations et titres de créances négociables libellés en euro (et à titre accessoire libellés en devises étrangères) émis par un Etat membre de l'OCDE (dette publique) et/ou en obligations non gouvernementales (dette privée) ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE dont l'émetteur présente une notation « Investment Grade ».

Toutefois et à hauteur de 10 % maximum de son actif, le gérant se réserve la possibilité d'investir en obligations et/ou en de titres de créances négociables sans aucun critère de notation particulier.

Le choix, les ajustements des titres sélectionnés et leur duration sont pilotés selon les anticipations du gérant à l'intérieur d'un objectif de volatilité moyenne annuelle de 2% maximum et dans le respect des bornes suivantes :

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0, +4]
- Zone géographique des émetteurs des titres : zone OCDE
- Répartition dette privée / dette publique : en fonction des opportunités de marché
- Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : euro essentiellement ; 10% maximum de devises étrangères
- Exposition au risque de change : 10% maximum de l'actif net
- Exposition au risque action : 10% maximum de l'actif net

Affectation des revenus : capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : supérieure à 2 ans.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats

Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (au sens du Code travail français), ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT).

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 2 années.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Quels risques ne sont pas inclus dans cet indicateur synthétique ?

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative.

Que représente cet indicateur synthétique ?

- Le fonds Delubac Obligations est classé dans la catégorie 2, en raison de son exposition aux marchés de dettes gouvernementales et de crédit court et moyen terme.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Frais

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 2,50 % |
| Frais de sortie | 0,00 % |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 1,01% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Lorsque la performance du fonds est positive : 15 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Eonia majoré de 100 bp |

Les frais et commissions acquittées servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2018. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

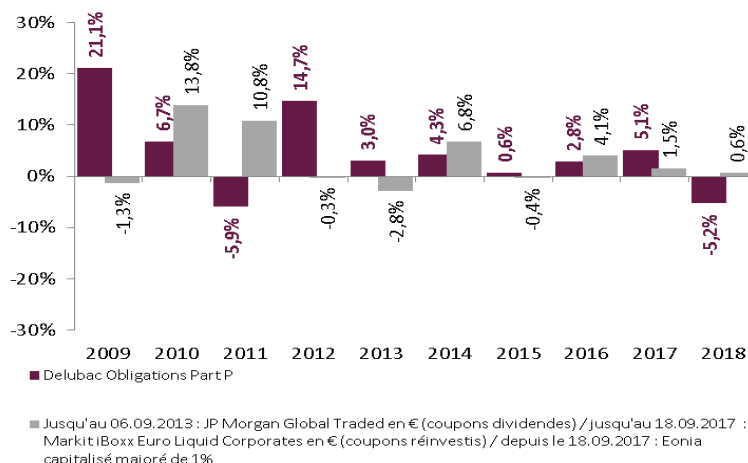
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance facturée à l'OPCVM s'est élevée à 0,00% de l'actif net au cours de l'exercice passé.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer en page 11 de la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.delubac-am.fr.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le fonds a été lancé le 3 novembre 2000.

Le fonds a changé de classification, d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement le 18 septembre 2017.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Delubac Asset Management, 10 rue Roquépine - 75008 Paris.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part est disponible quotidiennement auprès de la société de gestion.

Informations spécifiques

Le fonds Delubac Obligations est composé de plusieurs catégories de parts.

Responsabilité

La responsabilité de Delubac Asset Management ne peut être

engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

Rémunérations

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet https://www.delubac-am.fr/popup_avertissement.php?choix=infos ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Delubac Asset management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2019